**Travaux pour le remplacement des ascenseurs des bâtiments B et C du site de Bessières (46 boulevard BESSIERES 75017 Paris)**

**Cadre de mémoire technique et environnemental**

*Ce cadre de mémoire technique doit impérativement être rempli et remis par l’entreprise avec son offre. Il peut être accompagné d’un mémoire technique ad hoc, sous réserve que ce dernier respecte de manière stricte l’ordonnancement et les intitulés des sous critères figurant dans le Cadre de mémoire technique et environnemental.*

*Il devra comprendre obligatoirement et de façon distincte tous les éléments requis, sur la base desquels seront jugés et notés les sous-critères de la valeur technique de l’offre.*

*La trame ci-avant doit être impérativement respectée et chaque paragraphe doit être renseigné et détaillé aux fins de l’analyse, les réponses mentionnant « voir sur le mémoire technique » sont à éviter.*

**CRITERE 1 – PRIX DES PRESTATIONS (100 points avec une pondération 45%)**

*Selon les modalités indiquées au règlement de la consultation*

**CRITERE 2 – VALEUR TECHNIQUE (100 points avec une pondération 50%)**

# SOUS-CRITERE 2.1 – Méthodologie des travaux et planning d’exécution (70 points)

## 2.1.1 Méthodologie d’exécution des prestations en site occupé (20 points) :

*Le candidat devra fournir :*

* *La méthodologie d’exécution des prestations pour le remplacement d'appareils de lourdes charges en site occupé et opérationnel proposée par le soumissionnaire ;*
* *Les moyens de communication avec le maître d’œuvre et le maître d’ouvrage mis en place durant l’exécution des travaux (les moyens de communication entre le maître d’œuvre, maître d’ouvrage et le titulaire, le processus d’information et d’alerte du maître d’œuvre et du maître d’ouvrage en cas de difficultés, les moyens d’alerte utilisés ainsi que le circuit d’alerte envisagé et les délais de mise en œuvre) ;*
* *Le mode opératoire de chaque phase et sous-phase avec intégration des tâches à effectuer.*

*Le soumissionnaire devra fournir en appui des exemples de chantiers similaires en site occupé et opérationnel pendant les travaux ainsi que les attestations de bonne exécution accompagnées des fiches techniques des appareils installés.*

## 2.1.2 Délai global d'exécution (20 points) :

*Le candidat devra transmettre un planning détaillé (faisant apparaitre les différentes tâches) établi en adéquation avec le délai global de l’opération explicitant l’enchaînement des différentes interventions dans le temps et l’espace afin de réaliser les travaux décrits dans les règles de l’art et les délais impartis en respectant la continuité du service public.*

*Pour mémoire : Délai d’exécution des travaux 9 mois.*

## 2.1.3 Planning d’exécution (15 points) :

*Le candidat devra fournir le planning détaillé par phase et sous-phase du projet (de la commande à la réception). Il devra faire figurer les étapes de réalisation du chantier avec l’indication des différents corps de métier intervenant.*

**2.1.4 Mode opératoire de chaque phase et sous-phase (15 points)**

*Le candidat devra décrire le mode opératoire de chaque phase et de chaque sous-phase avec intégration des tâches qui seront effectuées et l’indication des corps de métiers intervenants dans ces phases en lien avec le planning transmis.*

# SOUS-CRITERE 2.2 – Moyens humains dédiés au marché (30 points)

## Encadrement technique (études et chantier) (20 points)

*Seront pris en compte lors de l’analyse de ce sous-critère la qualité de l’encadrement technique pour les études et le chantier (nombre, compétence/qualification et expérience) ainsi que l’organisation mise en place et de la capacité globale de l’équipe projet.*

*Le candidat devra transmettre :*

* *L’organigramme de l’équipe projet et chantier affectée à l’exécution des prestations, incluant l’encadrement* ;
* *L’organigramme indique le rôle de chacun d’entre eux avec, de façon optimale, l’estimation du temps de présence et du temps de travail hebdomadaire* ;
* *Toute information nécessaire à l’analyse de l’organisation mise en place et de la capacité globale de l’équipe projet.*

## Equipe d’intervention sur le chantier (qualification et expérience) (10 points)

*Seront pris en compte lors de l’analyse de ce sous-critère la qualité de l’organisation mise en place concernant les techniciens/ouvriers affectés au marché (nombre, répartition des tâches, qualifications, expériences) en lien avec les travaux à effectuer.*

*Le candidat devra transmettre :*

* *La liste des techniciens/ouvriers affectés au marché (annexe n° 3 au règlement de la consultation)*
* *Les qualifications et les expériences des techniciens/ouvriers affectés au marché ;*
* *Le volume horaire prévisionnel par intervenant pour l’exécution du marché.*

**CRITERE 3 – VALEUR ENVIRONNEMENTALE (100 points avec une pondération à 5%)**

*Le candidat devra indiquer :*

* *Les modalités de tri sur chantier ;*
* *Les modalités de stockage ;*
* *Les moyens et fréquences d’évacuation envisagés en décharge ;*
* *Les éléments permettant d’assurer une traçabilité des circuits de mise en décharge ;*
* *La méthodologie et l’organisation relatives à l’élimination, au retraitement et à la valorisation des déchets ainsi que les sites et prestataires d’élimination, de retraitement et de valorisation des déchets.*

*Le candidat devra également fournir tout document permettant de justifier les réponses apportées.*